

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022, À 19 H 01, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M.	Nicolas Ste-Croix, maire suppléant	Ville de Percé
M.	Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M.	Gaston Leblanc, maire suppléant	Ville de Grande-Rivière
M.	Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M.	Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 01, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

22-09-181-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

22-09-182-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 JUILLET 2022

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2022.

22-09-183-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 27 JUILLET 2022

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 juillet 2022.

22-09-184-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 31 AOÛT 2022

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 31 août 2022.

22-09-185-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 14 JUILLET AU 9 SEPTEMBRE 2022

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que, pour la période du 14 juillet au 9 septembre 2022, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 17036 à 17163 au montant de 1 454 113,65 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3321 à 3354 au montant de 127 136,61 \$, le tout pour un grand total de 1 581 250,26 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

22-09-186-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 9 SEPTEMBRE 2022

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 9 septembre 2022, au montant de 45 069,96 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

22-09-187-O

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GÉOPARC DE PERCÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC au sein du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC nomme, par la présente, monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC, et ce, en remplacement de monsieur Roberto Blondin, maire de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, à titre de représentant de la MRC, au conseil d'administration du GÉOPARC de Percé et que ladite résolution leur soit transmise.

22-09-188-O

NOMINATION DU PRÉFET DE LA MRC AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC au sein du comité consultatif régional du ministère de la Famille;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gaston Leblanc, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC nomme, par la présente, monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC, au sein du comité consultatif régional du ministère de la Famille et que ladite résolution soit transmise au ministère de la Famille, à l'attention de madame Sophie Poirier.

22-09-189-O

EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE ET DES AFFAIRES TOURISTIQUES (AEQ)

CONSIDÉRANT la résolution 21-10-235-O relative à l'embauche de madame Daphnée Pitre à titre d'agent de développement des affaires touristiques (AEQ);

CONSIDÉRANT que madame Pitre possède les qualifications, l'expérience et la motivation requises pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT que madame Pitre a su accomplir avec satisfaction les tâches qui lui ont été confiées et a rencontré les obligations et les objectifs fixés pendant la période probatoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'embauche de madame Daphnée Pitre à titre de conseillère en développement socioéconomique et des affaires touristiques (AEQ) à compter du 19 septembre 2022;
- Que le traitement salarial annuel soit établi selon la politique salariale en vigueur (classe 5, échelon 2).
- Qu'un contrat soit signé entre les deux parties pour officialiser cet engagement et que les objectifs à atteindre soient déterminés.

22-09-190-O

NOMINATION DU PRÉFET À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MRC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DU RÉSEAU EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC à l'assemblée générale annuelle (AGA) du Réseau en développement social Rocher-Percé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Nicolas Ste-Croix, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC nomme, par la présente, monsieur Samuel Parisé, préfet, à titre de représentant de la MRC à l'assemblée générale annuelle (AGA) du Réseau en développement social Rocher-Percé qui aura lieu le 30 septembre prochain.

22-09-191-O

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2024 – CRÉAVENIR GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT le partenariat avec Desjardins relativement au programme Créavenir ;

CONSIDÉRANT que le programme Créavenir de Desjardins vise notamment à fournir aux jeunes entrepreneurs de l'encadrement et de l'aide financière aux projets qui ne se qualifient pas pour du financement conventionnel ;

CONSIDÉRANT que les Parties souhaitent partager leur expertise respective ;

CONSIDÉRANT que les Parties désirent établir les conditions et modalités de leur partenariat de même que leurs responsabilités respectives à l'intérieur de celui-ci.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise madame Christine Roussy, directrice générale, à signer ladite convention de partenariat Créavenir Gaspésie–Îles-de-Madeleine.

22-09-192-O

OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT À L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF DE LA MRC

Sur proposition de monsieur Gaston Leblanc, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à l'entreprise Les Excavations HL inc. pour les travaux de déneigement à l'édifice de la MRC pour la période hivernale 2022-2023 et 2023-2024, et ce, au montant annuel de 5 691,26 \$, taxes incluses.

22-09-193-O

AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER DANS LE CADRE DU PROJET « PETITS SALONS MADA »

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise l'acquisition de 5 sofas, dans le cadre du projet des petits salons MADA, auprès de l'entreprise Meubles Assels, et ce, au montant de 5 800,49 \$, taxes incluses.

22-09-194-O

UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE –ÎLES-DE-LA-MADELEINE - AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ACTIFS »

CONSIDÉRANT que l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) propose un programme qui s'adresse entre autres à l'achat de matériel durable, par exemple un chapiteau (abri pliant) pour la réalisation d'activités;

CONSIDÉRANT l'importance d'encourager le sport et l'activité physique ainsi que de donner une visibilité à la MRC du Rocher-Percé durant ces événements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adresse à l'URLS, une demande d'aide financière non remboursable d'un montant maximum de 3 000 \$, dans le cadre du programme « ACTIFS ».

22-09-195-O

AVIS DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 425-2011 DE LA VILLE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 août 2022, le règlement numéro 601-2022 modifiant le règlement de lotissement numéro 425-2011;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 601-2022 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 601-2022 de la Ville de Percé.

AVIS DE CONFORMITÉ - DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) a adressé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'agrandissement de l'emprise du chemin de fer relativement à la réfection d'un ponceau situé au point milliaire 20.48 à Port-Daniel-Gascons;

CONSIDÉRANT que des travaux seront réalisés en zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT que ladite demande ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Nicolas Ste-Croix, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, la demande d'autorisation adressée par le ministère des Transports (MTQ) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

**FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO)
ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE**

À la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), sur proposition de monsieur Gaston Leblanc, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-après décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2022-26	Tourisme et Commerce Rocher-Percé	Campagne d'achat local	15 000 \$	84 000 \$
FAO-2022-27	Événements Gaspesia	Marathon international Gaspesia et XTERRA	5 500 \$	61 605 \$
FAO-2022-28	Municipalité de Port-Daniel-Gascons	Transport-Cours de natation	4 500 \$	8 612 \$
FAO-2022-29	Groupe ressource en logements collectifs	Accélérateur de projets en habitation communautaire	42 199 \$	135 865 \$
FAO-2022-30	CJE Option Emploi Rocher-Percé	Place aux jeunes Rocher- Percé- Entente 3 ans	40 000 \$	390 100 \$
FAO-2022-31	CJE Option Emploi Rocher-Percé	SANA-Entente 3 ans	18 432 \$	481 230 \$
FAO-2022-32	Grande Rencontre des Arts Médiatiques en Gaspésie	Édition 2022	10 000 \$	102 275 \$
TOTAL			135 631 \$	1 263 687 \$

L'acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

22-09-198-O**SOUTIEN À LA VITALISATION – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE VITALISATION**

À la suite des recommandations du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAE-SV-2022-2023-6	Brett et sauvage	Achat d'équipements brassicoles	25 000 \$	119 438 \$
FAE-SV-2022-2023-7	Folies boréales inc.	Démarrage d'une entreprise en parcours aérien et d'hébergement	25 000 \$	1 131 000 \$
FAE-SV-2022-2023-8	Distribution Dylan Aubut	Achat du contrat de distribution Natrel	25 000 \$	257 232 \$
FAE-SV-2022-2023-9	Scierie Castilloux	Acquisition de la scierie Adalbert Blais	25 000 \$	500 000 \$
FAE-SV-2022-2023-10	Scierie Maya	Démarrage d'une scierie	25 000 \$	801 268 \$
FAE-SV-2022-2023-11	Soudures Jones	Construction d'un nouveau bâtiment (expansion)	25 000 \$	438 000 \$
TOTAL			150 000 \$	3 246 938 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

22-09-199-O**PROGRAMME DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL -- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ADOPTION DE LA RECOMMANDATION**

Dans le cadre du Programme d'aide financière à l'implantation de services de garde en milieu familial, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, le projet ci-dessous décrit:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
2022-004-RSG	Jenny Legresley	Démarrage (équipement, fournitures, matériaux)	5 000 \$	7 720 \$
TOTAL			5 000 \$	7 720 \$

L'acceptation du projet est conditionnelle à ce que la promotrice respecte les règles ainsi que les modalités d'attribution du programme.

22-09-200-O**MODIFICATION AU CADRE DE VITALISATION FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)- VOLET 4 - SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que le comité de vitalisation s'est réuni le 7 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que le comité a adopté une modification au cadre de vitalisation, soit :

- L'ajout de l'annexe « Appel à projets – tourisme hivernal »

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vitalisation lors de la rencontre tenue le 7 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Nicolas Ste-Croix, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document modifié « Cadre de vitalisation 2020-2025 ».

22-09-201-O

OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PLAGES DANS LE CADRE DU PROJET DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ GASPÉSIE 2017-2023

CONSIDÉRANT que l'Alliance pour la solidarité Gaspésie a octroyé un montant à la MRC pour l'aménagement des plages pour personnes à mobilité réduite (protocole d'entente 2020-53);

CONSIDÉRANT l'importance de rendre accessibles les plages à la majorité de la population, sans discrimination;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC octroie le contrat à l'entreprise GO Rampe inc. pour l'achat de 2 tapis de plage pour personnes à mobilité réduite ainsi que de 3 chaises de plage Terrawhells pour rouler dans le sable, pour un montant total de 17 230 \$.

22-09-202-O

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ GASPÉSIE 2017-2023 -- REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE - REDDITION DE COMPTE-RAPPORT FINAL

CONSIDÉRANT qu'en vertu du protocole d'entente avec le regroupement des MRC de la Gaspésie, la MRC doit soumettre un rapport final relativement à la Reddition de compte Alliance pour la solidarité Gaspésie 2017-2023 (protocole d'entente 2021-109);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé approuve ledit rapport exigé par le Regroupement des MRC de la Gaspésie pour la reddition de compte.

22-09-203-O

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) REDDITION DE COMPTE -RAPPORT FINAL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la convention d'aide financière signée en mars 2019 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC doit produire et adopter un rapport final relativement au projet visant l'embauche d'un agent de concertation et de mobilisation pour une durée de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé approuve ledit rapport exigé par le ministère de Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la reddition de compte.

22-09-204-O

AUGMENTATION DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) FTQ

CONSIDÉRANT le partenariat avec les fonds locaux de solidarité FTQ;

CONSIDÉRANT le solde actuel disponible de l'enveloppe FLS de la MRC;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir aux entrepreneurs de la MRC des outils financiers intéressants pour leur développement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Nicolas Ste-Croix, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC :

- Autorise la directrice générale à faire les démarches nécessaires afin de procéder à l'augmentation de l'enveloppe du FLS.
- Autorise le préfet et la directrice générale à signer les documents relatifs à cette demande.

22-09-205-O

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que le Transport adapté doit se conformer et répondre au programme de subvention au transport adapté (PSTA) pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le nombre de déplacements en 2021 est de 18 395, excluant les accompagnateurs;

CONSIDÉRANT que le nombre de déplacements prévus en 2022 devrait être de 19 000;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gaston Leblanc, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Adopte le plan de transport déposé par l'organisme Transport adapté et collectif des Anses inc.;
- Adopte le plan de réinvestissement des surplus déposé par l'organisme Transport adapté et collectif des Anses inc.;
- Approuve la tarification de 3 \$ aller-simple;
- Autorise monsieur Samuel Parisé, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à la présente.

22-09-206-O

AÉROPORT - OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS TRAVAUX AU HANGAR

CONSIDÉRANT l'espace devenu restreint dans le hangar présent sur le site aéroportuaire;

CONSIDÉRANT le potentiel de développement de l'aéroport;

CONSIDÉRANT les trois (3) demandes de prix soumises;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions déposées sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'octroi d'un contrat à la firme **gbi** pour un montant de 22 300 \$, taxes en sus, pour procéder aux évaluations techniques et financières des différentes options d'agrandissement.

AFFAIRES NOUVELLES

22-09-207-O

APPUI À LA MRC D'AVIGNON CONCERNANT LA CARTE ÉLECTORALE FÉDÉRALE

CONSIDÉRANT la résolution n° CMRC-2022-08-31-700 de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé est en accord avec leur demande;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Nicolas Ste-Croix, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie la MRC d'Avignon dans sa demande au Directeur général des élections (DGE) et à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour la province de Québec, de maintenir les circonscriptions d'Avignon - La Mitis-Matane-Matapédia et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine telles qu'elles sont actuellement.

CORRESPONDANCE

Aucune

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

22-09-208-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 22.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière